Liberté . Égalité . Fraternité
République Française
PREFECTURE DU MORBIHAN

DIRECTION DU CABINET
ET DE LA SECURITE
Service Interministériel
de Défense et de Protection Civile
Affaire suivie par Mme Françoise LE GROGNEC
☎ : 02.97.54.86.07
🖷 : 02.97.54.86.12
🖳 : francoise.le-grognec@morbihan.gouv.fr
🖿 : CR Clic Sicogaz

COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION DE LA SOCIETE SICOGAZ - QUEVEN
COMPTE- RENDU DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2010 - 14 H 30 – MAIRIE DE QUEVEN

Participaient à cette réunion placée sous la présidence de **M. Patrick LAVAULT**, secrétaire général de la sous-préfecture de Lorient :

Collège administration :
M. Jean-Pierre VAILLANT, SIDPC, Préfecture du Morbihan
Capitaine Eric SZYMCZACK, DDSIS du Morbihan
M. Yannig GAVEL, DREAL, DRIRE
Mme Maud LECHAT SAMASTUME, DDEA du Morbihan

Collège collectivités territoriales :
M. Dominique GUEGUEIN, Adjoint au maire de Quéven à l'urbanisme,
M. Jean-Pierre GRESSET, conseiller municipal de Quéven
M. Marc COZILIS, Vice-président Cap l'Orient
M. Loïc LE MEUR, Vice-président Cap l'Orient

Collège exploitants :
M. Christian REDUREAU, chef de centre SICOGAZ
M. Gauthier TURINI, Coordonnateur HSE SICOGAZ

Collège riverains :
Mme Lisette ELIOT, association « Les amis de Kergrenne »
M. Jean-Paul FORGET, association « La Trinité »

Collège salariés :
M. Loïc DOULE, Salarié SICOGAZ

Autres participants :
Mme Laure DELASNERIE, DREAL
Mme Martine LE THENAFF, DDEA du Morbihan
Mme Anne Gaël TONNERRE, Sous-Préfecture de Lorient
Mme Martine LE TENAFF, DDEA du Morbihan,
Mme Françoise LE GROGNEC, SIDPC, Préfecture du Morbihan
M. Karim BELHACHMI, directeur général SICOGAZ
M. Gérard CABROL, Vice-Président de Cap l'Orient
M. Dominique BOUCHER, services techniques de Cap l'Orient

Absents excusés :
M. Arnaud KUHN, CCI du Morbihan
M. Guy RIOU, Salarié SICOGAZ
Représentant de la DRECCTE du Morbihan

GLOSSAIRE

AM : Arrêté Ministériel
AP (C) : Arrêté Préfectoral (Complémentaire)
AS : Autorisation avec Servitudes
BLEVE : Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CLIC : Comité Local d'Information et de Concertation
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DDSIS : Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours
DRECCTE: Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi
DGS : Directeur Général des Services
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EDD : Etude De Dangers
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal
ERP : Etablissement Recevant du Public
IAL : Information Acquéreurs Locataires
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IIC : Inspection des Installations Classées
GPL : Gaz de Pétrole Liquéfiés
MU : Maîtrise de l'Urbanisme
OIG : Organismes d'Intérêt Général
PAC : Porter à connaissance
PIG : Projet d'Intérêt Général
PLU : Plan Local d'Urbanisme
POI : Plan d'Opérations Internes
PPAM : Plan de Prévention des Accidents Majeurs
PPI : Plan Particulier d'Intervention
PPRt : Plan de Prévention des Risques technologiques
SGS : Système de Gestion de la Sécurité
SH/SB : Seuil Haut / Seuil Bas
SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
UVCE : Unconfined Vapor Cloud Explosion

M. LAVAULT, secrétaire général de la sous-préfecture de Lorient ouvre la séance et remercie la mairie pour son accueil. Il suggère de passer sans plus attendre à l'ordre du jour.

I- Validation du compte-rendu de la réunion du 6 novembre 2009

M. TURINI ayant signalé certaines modifications, celles-ci sont mentionnées ci-dessous :

« le collège « exploitant » est représenté par M. REDUREAU, chef de centre SICOGAZ à Quéven et M. TURINI, assistant technique HSE SICOGAZ ainsi que M. KUHN de la CCIM conformément aux prescription de l'arrêté préfectoral du 12 février 2009.

Les retours d'expérience sont rédigés, diffusés et traités dans le cadre d'un programme d'amélioration continue afin de tenir compte des expériences professionnelles connues.

La question du dépassement des capacités de stockage ayant été soulevée par M. le sous-préfet, SICOGAZ confirme avoir dépassé la capacité de stockage en bouteilles autorisée de 3 tonnes (ce qui représente 4% des 82 tonnes autorisées) bien que la capacité totale stockée (bouteille et vrac) soit restée en deçà du seuil d'autorisation. Ce fait anormal a été dû à un excès d'activité imprévu.

Il est par ailleurs rappelé que SICOGAZ avait déposé, dans son étude d'amélioration du niveau de sécurité de son établissement de décembre 2006, une demande d'autorisation pour augmenter son stockage de bouteilles de 75 tonnes en réduisant simultanément son stockage vrac de la même quantité.

Cette demande vient d'être accordée par arrêté préfectoral du 19 octobre 2009 et le phénomène constaté ne pourra donc se reproduire.

En ce qui concerne les quantités stockées en vrac, celles-ci ne peuvent aller physiquement au-delà des capacités des réservoirs.

En effet, ceux-ci sont équipés de différentes sécurités permettant d'éviter tout sur remplissage ou débordement, comme par exemple des procédures de déchargement, des mesures de niveau asservies à des alarmes et des fermetures de vannes automatiques.

S'agissant des soupapes, ces équipements de sécurité permettent de libérer une pression excessive constatée dans le réservoir dû à une situation anormale (par exemple, incendie déclaré à proximité du réservoir). (partie II - Présentation de l'entreprise, du projet de modification du site et du bilan d'application du SGS) ».

Aucune autre observation n'étant formulée au sujet du compte rendu de la réunion du 6 novembre 2009, M. LAVAULT donne lecture des points qui seront successivement abordés. Il précise qu'en fin de réunion, les membres du CLIC seront appelés à se prononcer sur le projet de PPRT par un vote à bulletin secret, le CLIC faisant partie des Personnes et Organismes Associés (POA).

M. COZILIS observe que le conseil communautaire de Cap l'Orient s'est prononcé à ce sujet le 10 décembre dernier, le conseil municipal de Quéven devant examiner cette question le soir même.

II - Présentation du bilan annuel du SGS (Système de Gestion de la Sécurité) Actualités de la société SICOGAZ depuis le dernier CLIC - Etat d'avancement des travaux, projets, faits marquants 2010

A l'aide d'un diaporama (annexe 1), M. TURINI présente la société SICOGAZ de Quéven, le bilan d'application du SGS 2010, la réhabilitation des postes de transfert et les dispositions de l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2009 complété le 27 juillet 2010. Il conclut en indiquant que ces travaux qui amélioreront la sécurité des installations, seront achevés en avril 2011. Cet investissement correspond à la volonté de pérenniser le site de Kergrenne.

III - Point sur l'action de l'inspection des installations classées depuis le CLIC du 6 novembre 2009

Mme DELASNERIE commente un power-point (annexe 2) portant sur :

- les évolutions réglementaires (arrêté ministériel du 4 octobre 2010, modification de l'arrêté ministériel du 10 mai 2000, arrêté préfectoral complémentaire du 27/07/2010 modifiant l'arrêté du 19/10/2009 relatif au déplacement des postes de transfert et réorganisation des stockages de casiers de bouteilles)
- son inspection du 30/09/2010 portant sur le système de gestion de la sécurité et la gestion des modifications

IV -Etat d'avancement de la procédure PPRT et avis du CLIC en tant que Personnes et Organismes Associés (POA) sur le projet de PPRT

Mme DELASNERIE rappelle l'état d'avancement de la procédure PPRT. La phase de concertation est engagée depuis environ un an. Les Personnes et Organismes associés (POA) ont été réunis à deux reprises, le 13 janvier et 7 juillet 2010. Des représentants d'associations de riverains ont été reçus en juin 2010 par le sous-préfet de Lorient qui s'est également entretenu avec les élus à diverses reprises. Enfin, une séance d'information à destination des riverains a été organisée le 3 novembre 2010.

Le projet de PPRT a donc été rédigé et transmis aux Personnes et Organismes associés le 29 octobre 2010, ces derniers devant émettre un avis dans les deux mois Les membres du CLIC doivent donner leur avis sur le projet en tant que POA.

Mme LE TENAFF présente succinctement le projet (annexe 3), les membres du CLIC ayant dans leur grande majorité participé à la réunion « POA » du 7 juillet au cours de laquelle il avait été débattu.

Cette procédure, une fois l'avis des POA recueilli (fin décembre 2010), se poursuivra ainsi qu'il suit :

* Arrêté préfectoral de prolongation du délai d'approbation du PPRT (délai repoussé à fin septembre 2011)
* Restitution de l'étude de vulnérabilité en cours des trois habitations situées en zone B1 (début 2011)
* Enquête publique (2ème trimestre 2011)
* Approbation du PPRT (3ème trimestre 2011) et annexion au PLU
*Conclusion de la convention de financement tripartite pour les mesures foncières et de la convention SICOGAZ/collectivité pour l'aménagement et la gestion du périmètre (1 an après approbation)

Interrogé par M. COZILIS sur le crédit d'impôt, M. LAVAULT constate qu'en l'absence, à ce jour, de vote de la loi de finance, il ne peut être annoncé de taux, ces derniers variant de 15% à 25%, voire 40 %(*).

Consulté sur une aide éventuelle de l'entreprise aux particuliers, M. TURINI indique que SICOGAZ se calera sur la réglementation existante compte tenu de l'absence de visibilité en terme de fiscalité.

M. COZILIS signale que l'avis de la commune de Quéven comme celui de Cap l'Orient sera négatif en particulier pour des motifs financiers. Ces deux collectivités demanderont, en outre, que des études complémentaires techniques et socio-économiques soient engagées. Elles permettraient, en effet, d'optimiser les installations et le fonctionnement de l'établissement et de revoir le projet de PPRT. L'objectif est d'améliorer la sécurité des riverains et de supprimer les impacts financiers pour ceux-ci et la communauté d'agglomération.

M. LAVAULT précise que le préfet arrêtera sa position au vu de l'ensemble des avis des services et personnes consultés ainsi que du rendu des études de vulnérabilité. Il tiendra également compte des résultats de l'enquête publique avant de prendre la décision finale qui relève de sa seule compétence.

Aucune autre observation n'étant formulée, les membres du CLIC sont appelés, par collège, à voter à bulletin secret.

Nombre de votants	pour	Contre	blanc
16	10	6	0

N.B : le taux final retenu par la loi de finances est de 30%.

A noter un absent (M. Arnaud KUHN, CCI du Morbihan), deux votes par procuration (M. LAVAULT votant pour le représentant de la DIRECCTE et M. DOULE votant pour M. RIOU).

Le CLIC, à la majorité absolue des voix exprimées, se prononce en faveur du projet de PPRT.Ce vote ne soulève aucune remarque.

V - Questions – Réponses

Aucune autre question n'étant soulevée, M. LAVAULT remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance à 10h55.

Le président de séance,
Secrétaire général de la sous-préfecture de Lorient,

Patrick LAVAULT